




EHPAD S' Joseph

23, avenue du Maréchal Foch
BP. 14 - 50150 SOURDEVAL

Compte-rendu du Conseil de Vie Sociale du 29 janvier 2020



 <p>EHPAD Saint Joseph 23, avenue du Maréchal Foch BP. 14 - 56139 Sautourvaal</p>	<p>« Conseil de la Vie Sociale »</p> <p>du 29 Janvier 2020</p>
<p>Version : 1 Réf : CR_CVS_janv. 20</p>	<p>Date : 29/01/2020</p> <p style="text-align: right;">Nombre de pages : 1/4</p>

DESTINATAIRES

Toutes les personnes concernées par la « Vie sociale » de notre établissement, mais plus particulièrement :

- les résidents de l'EHPAD Saint Joseph,
- leurs familles et leurs proches,
- le personnel.

OBJET

Ce compte-rendu est à destination de l'ensemble des personnes souhaitant connaître les informations et décisions échangées lors du Conseil de la Vie Sociale en sa séance du 29 janvier 2020.

COMPTE-RENDU

A quelques jours du mois de Février, nous allons nous permettre de vous souhaiter UNE TRES BELLE ANNEE 2020.

Nous avons une pensée pour nos 4 résidents et leurs familles qui nous ont quittés ces dernières semaines : Mme LEVIEIL Andrée, Mr BREILLOT Henri, Mme LECOUR Renée et Mr LECORDIER Louis.

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux arrivants : Mr LANGEVIN Fernand, Mr ANDRE Marcel, Mme BAZIN Jeanne et LEFORT Jean.

1. Elections municipales 2020 - Présence de l'Adjudant-Chef VERSTAVEL de la brigade de Mortain

Pour rappel, en mars 2020 sont organisées les élections municipales.

L'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (que chaque résident, chaque famille reçoit à l'admission) stipule que l'établissement doit faciliter l'expression des droits civiques des personnes qu'elle accueille.

Comme par le passé, l'EHPAD ne proposera aucun moyen de transport des résidents vers les bureaux de vote. Les résidents autonomes, qui le souhaitent, devront s'organiser avec leur famille pour se rendre aux bureaux de vote.

Pour les résidents ne pouvant se déplacer, il reste la solution du vote par procuration. Nous avons donc demandé à l'ADJUDANT-CHEF VERSTAVEL et au MAJOR KINNOO de bien vouloir intervenir à ce CVS pour expliquer aux résidents souhaitant voter par procuration la marche à suivre :



- 1- Choisir une personne (ami, voisin, famille ...) inscrite sur la même liste électorale,
- 2- Fournir les renseignements de la personne ayant la procuration :
 - Nom d'époux
 - Nom de jeune fille
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Adresse
 - Copie de la carte d'identité de la personne ayant la procuration
 - Carte d'identité du résident

Pour toutes les personnes qui souhaitent voter par procuration, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser au secrétariat jusqu'à fin février. Suite aux demandes, l'adjudant-chef VERSTAVEL interviendra pour remplir le document de procuration.

cerfa **VOTE PAR PROCURATION**
(liste électorale, articles L. 71 à L. 75)

Nom (N) : _____
Prénom(s) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Né(e) le : _____

inscrit(e) sur la liste électorale de la commune de _____
 de la commune de _____

Département : _____
consulaire de : _____
Pays : _____

(Cocher la ou les cases correspondant à la demande)

1. Donne procuration pour voter en son lieu et place à :
Nom (N) : _____
Prénom(s) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Né(e) le : _____

Inscrit(e) sur la liste électorale de la même commune sur la même liste électorale consulaire que moi.

La présente procuration est valable : (cocher la ou les cases correspondant à la demande)

pour le premier tour seulement
 pour le second tour seulement
 pour les deux tours
 jusqu'au (S) _____

2. Réside à l'étranger et n'est pas inscrit sur la liste électorale de la commune de _____

3. Résulte d'une procuration établie antérieurement

Fait à _____ le _____ à _____ heures

Signature et cachet de l'établissement ayant délivré la procuration

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nom (N) : _____
Prénom(s) : _____

Atteste sur l'honneur qu'il m'est impossible de satisfaire à mes obligations électorales

Préciser la raison (N) de cette impossibilité (cocher la ou les cases correspondant à la demande)

en raison d'obligations professionnelles
 en raison d'un handicap
 pour raison de santé
 en raison de la situation personnelle (mariage, divorce, séparation, décès)
 en raison de la situation personnelle (formation, mariage, divorce, séparation, décès)
 en raison de la situation personnelle (mariage, divorce, séparation, décès)

Signature : _____

RECEPISSE A RÈMETER AU MANDANT

Nom (N) : _____
Prénom(s) : _____

1. a donné procuration à _____
Nom (N) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____
De jour au : _____

2. a réitéré une procuration.

Date : _____ Heure : _____

Lieu : _____
d'établissement ou de résiliations de la procuration

Signature et cachet de l'établissement ayant délivré la procuration

La procuration sera valable pour les deux tours de vote (si 2^{ème} tour).
Pour rappel, les personnes sous tutelle ou curatelle peuvent voter.

2. Elections des membres du CVS

Les dernières élections du bureau de CVS ont eu lieu en Mai 2017. Le mandat d'un membre étant de 3 ans au plus, nous allons devoir organiser de nouvelles élections. Celle-ci devrait lieu avant l'été.

Vous trouverez en PJ à ce compte rendu la fiche technique du CVS.

Nous lançons donc dès ce jour un **APPEL A PARTICIPATION des résidents, des familles et des salariés**. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues et nous pensons que les élections du CVS seront l'occasion de partager un moment de convivialité tous ensemble.

Pour plus d'information sur les missions du CVS, nous vous invitons à consulter le tableau d'affichage situé à côté du secrétariat.

3. Retour sur la galette des rois du 11 janvier 2020

Pour la 1^{ère} fois, l'EHPAD a organisé une cérémonie des vœux en associant la fête de l'Épiphanie. Environ 30 familles étaient présentes.

Ce fût un superbe moment de partage et convivialité entre les résidents, les familles, les bénévoles, les membres du Conseil d'Administration et les salariés. Des familles ne se connaissant pas ont pu faire connaissance et créer des liens. L'équipe d'encadrement, l'animatrice et la secrétaire ont également pu revoir des familles qui ne peuvent venir que le weekend.



Mme LEPETIT rappelle d'ailleurs qu'il est tout à fait possible aux familles ne venant que le weekend et souhaitant s'entretenir avec elle, de prendre RDV un samedi.

Nous vous remercions donc d'avoir répondu « présents » à notre invitation et nous remercions toutes les personnes qui se sont investit dans l'organisation de cette après-midi.

4. Enquête de satisfaction familles-résidents



Cette année, nous vous proposerons de répondre à une enquête de satisfaction, la dernière datant de 2014.

Nous insistons vraiment sur le fait que c'est très important que tous, familles et résidents, répondiez précisément à cette enquête puisque cela nous permettra de cibler les points forts de l'établissement mais surtout de mettre en avant les points faibles. Grâce aux résultats, nous pourrons mettre en place des objectifs et des actions destinés à l'amélioration de la qualité des prestations que nous vous offrons.

5. Mouvement du personnel

Comme cela a déjà été fait par le passé, notre personnel soignant changera de service le lundi 2 mars 2020.

Afin d'assurer la continuité des soins, certains soignants resteront dans leurs secteurs. Ces personnes auront donc la responsabilité de transmettre aux soignants changeant de secteurs vos habitudes de vie.

Il est donc très probable que les résidents changent de référents.

Nous avons bien conscience que ces changements vont vous perturber mais ayez confiance, tous nos soignants sont d'excellents professionnels qui sauront prendre soin de vous.

Nous vous demandons juste d'être patients et tolérants car d'expérience, nous savons qu'il faudra quelques semaines aux soignants changeant de secteurs pour être « bien à l'aise » dans leurs nouveaux secteurs de soin.

6. Questions diverses

- La demande de dégrèvement pour la taxe d'habitation est toujours en cours, nous vous tiendrons informés dès que nous aurons du nouveau.
- Le DMP (Dossier Médical Partagé) ne sera pas mis en place au sein de l'établissement tant que celui-ci n'est pas obligatoire.
- Depuis janvier 2020, un repas « anniversaire » est organisé chaque mois. Celui-ci remplacera donc l'animation trimestrielle de l'après-midi dédié aux anniversaires.
Y participeront les résidents fêtant leur anniversaire dans le mois, la directrice, l'IDEC et l'animatrice.
Les résidents invités à ce repas se verront remettre une invitation personnelle quelques jours avant le repas et auront la surprise d'un repas exclusivement « pensé » pour eux, qui se terminera par la dégustation d'un gâteau « maison ».



Par ce repas festif, nous souhaitons retrouver de la cohérence dans le temps (pour rappel les anniversaires étaient fêtés une fois tous les trimestres) et mettre à l'honneur chaque résident.

- Une exposition de tableaux réalisés par Mr DEBROUCKER (gendre d'une résidente) sera exposée dans le service des « 4 Saisons ». Ces tableaux qui représentent les vitraux de l'église de Sourdeval seront ensuite installés dans la chapelle de l'EHPAD.

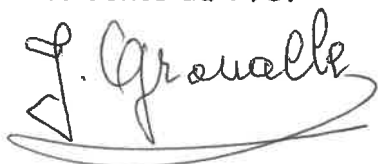
Nous remercions Mr DEBROUCKER pour le don de ses œuvres.

- Un artiste peintre Mr DRILLON Dominique exposera également ses peintures pendant le mois de mars dans les secteurs Glycines, Tournesols et à l'accueil.

Nous vous espérons nombreux à arpenter les couloirs à la découverte de ces 2 grands artistes.

Merci à tous pour votre participation...

Mme Janine GROUALLE,
Présidente du CVS.



Mme Georgette TAUDU,
Vice-Présidente du CVS.



